

L'ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DE L'OCEAN RANGER*

Question n° 474—M. Howie:

Quelle est la date prévue d'achèvement des travaux de la Commission royale d'enquête sur le naufrage de l'*Ocean Ranger* et quel est le coût estimatif de l'enquête?

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La date prévue d'achèvement des travaux de la Partie I de la Commission royale d'enquête sur le naufrage de l'*Ocean Ranger* se rapportant aux causes du naufrage, est le 30 juin 1984.

L'achèvement des travaux de la Partie II de l'enquête portant sur les forages effectués au large de la côte est, notamment les questions en matière de sécurité, est prévu pour le printemps 1985.

On prévoit que le coût global de l'enquête sera de \$13,500,000.

ENVIRONNEMENT—LA RÉGION DE CHATHAM-NEWCASTLE

Question n° 518—M. Howie:

Depuis le 1^{er} janvier 1983, le ministère de l'Environnement a-t-il annoncé des subventions, des contributions ou de l'aide pour la région de Chatham-Newcastle, au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, de quelle nature?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Non.

ENVIRONNEMENT—LES FEMMES EMPLOYÉES PAR LE MINISTÈRE

Question n° 542—M. Howie:

A la date la plus récente pour laquelle des renseignements sont disponibles, quel pourcentage des employés les femmes représentaient-elles au ministère de l'Environnement?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Elles sont 28.25 p. 100.

[Français]

M. Evans: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais dire un mot à propos de la façon dont le gouvernement répond aux questions. Le secrétaire parlementaire a dit hier que le gouvernement répondait à une foule de questions, mais je lui signale qu'il y en a au *Feuilleton* toute une série qui sont inscrites en mon nom et qui n'exigent pas de profondes recherches. De fait, j'ai déjà obtenu des réponses de Revenu Canada, un ministère qui a pourtant d'autres problèmes ces jours-ci. Ce ministère a pu répondre à ma question au sujet des noms, titres, et postes de tous les membres exclus du personnel du ministre. Comme le secrétaire parlementaire le sait, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* toute une série de questions portant sur chaque ministère.

D'abord, je tiens à me renseigner sur le personnel de chaque ministre. Il importe que nous ayons ces renseignements pour pouvoir être certains que les ministres s'acquittent bien de leurs tâches. Deuxièmement, je veux savoir dans chaque cas si ces employés reçoivent un revenu, une aide financière ou des avantages autres que ceux qui sont prévus pour la rémunération du personnel exclu. Ce sont des questions importantes qui

Service du renseignement de sécurité

portent sur le cabinet, et le gouvernement devrait y répondre sur-le-champ.

● (1210)

Le secrétaire parlementaire peut-il me dire dans combien de temps nous pouvons nous attendre à recevoir des réponses à ces questions très importantes? Il y a déjà eu des abus dans le cas de certaines sociétés de la Couronne, comme Petro-Canada, qui accordait aux membres du personnel exclu du ministre de l'Énergie des prêts pour leur résidence sur lesquels ils n'avaient aucun intérêt à payer. Je voulais simplement m'assurer que le gouvernement n'a rien à se reprocher.

M. Evans: Monsieur le Président, je m'occuperai volontiers de ces questions. Nous transmettrons les réponses au député dès que nous le pourrons. Je voudrais cependant ajouter que je n'ai pas entendu parler de cas d'abus des privilèges accordés aux membres du personnel exclu des ministres. Si je ne m'abuse, dans le cas mentionné par le député, il s'agissait plutôt d'un échange au niveau des cadres.

M. Nielsen: Foutaise!

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 mars, de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans certains domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, soit lu pour la 2^e fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Pierre Deniger (La Prairie): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour défendre, de façon non équivoque, le projet de loi C-9 visant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité. Mon opinion se fonde sur des évidences accumulées tout au long des 15 dernières années. Et ces évidences me font croire que la création d'un système de sécurité et de contrôle civil s'impose. A cet effet, deux commissions d'enquête, à savoir la Commission Mackenzie en 1968 et la Commission McDonald en 1977, ont tiré de leurs travaux et observations la même conclusion, à savoir, monsieur le Président, que les fonctions policières ne sont pas de la même nature que celles liées à la sécurité. C'est donc dire que l'application de la loi et les fonctions d'un service de sécurité sont deux types d'activités qui ne peuvent se comparer et qui requièrent donc des structures tout à fait indépendantes. Des années de délibérations et de débats ont fait ressortir la nécessité de confier la collecte de renseignements à un organisme autre que la Gendarmerie royale du Canada. Voilà à quoi répond ce projet